

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.

M. Havaas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 3. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure times, and arrival times for various train services.

Cahors, le 30 Juin 1874

La grande revue de l'armée de Paris, passée dimanche dernier par le maréchal Mac-Mahon, est un fait considérable; l'Assemblée nationale présente à la revue, les ministres, le corps diplomatique, un grand nombre d'étrangers, la population de Paris, rangée autour de l'immense cercle de Longchamps, ont pu admirer les progrès militaires accomplis depuis que le maréchal est à la tête du gouvernement.

Le Maréchal a adressé à l'armée l'ordre du jour suivant :

Soldats,

Je viens de passer la revue des troupes placées sous le commandement du gouverneur militaire de Paris, je n'ai qu'à me louer de leur bonne tenue et de la régularité des mouvements qu'elles ont exécutés devant moi.

L'Assemblée nationale, en me confiant pour sept ans le pouvoir exécutif, a placé entre mes mains pendant cette période le dépôt de l'ordre et de la paix publique. Cette partie de la mission qui m'a été imposée vous appartient également.

Le Président de la République.
Signé : MARÉCHAL DE MAC-MAHON,
DUC DE MAGENTA.

Ces vigoureuses paroles auront un énorme retentissement en France et en Europe. Il est à souhaiter qu'elles soient comprises des partis qui ont essayé, dans ces derniers temps, d'ébranler le gouvernement du Maréchal.

Que l'opinion publique se rassure. Le Maréchal n'abdiquera pas, ne laissera pas contester le pouvoir tutélaire en qui la France a mis sa confiance. Il a autour de lui près de la moitié des membres de l'Assemblée nationale, qui l'ont constamment soutenu depuis le 24 mai. Le langage qu'il vient de tenir est fait pour lui en rallier beaucoup d'autres et reconstituer ainsi une majorité avant tout conservatrice.

Nous avons mentionné, samedi, le débat important qui avait eu lieu au sein de la commission d'initiative parlementaire, au sujet de

la proposition de M. de Larocheffoucauld, relative à la monarchie. On remarquera le langage respectueux pour les souvenirs de la monarchie, mais avant tout dévoué au septennat du maréchal Mac-Mahon, qui a été tenu par M. Pagès Duport.

Au début de la séance, M. le président Dagueneu a donné lecture du texte de la proposition. Nous la remettons sous les yeux de nos abonnés, afin qu'ils puissent mieux saisir la controverse qui s'est produite :

L'Assemblée nationale décrète :
« Art. 1er. Le gouvernement de la France est la monarchie; le trône appartient au chef de la maison de France.
« Art. 2. Le maréchal de Mac-Mahon prend le titre de lieutenant-général du royaume.
« Art. 3. Les institutions politiques de la France seront réglées par l'accord du roi et des représentants de la nation. »

Voici maintenant, d'après le Journal des Débats, le résumé de la discussion :

M. le général Robert pose une question réglementaire. Il soutient que la commission d'initiative parlementaire a le droit de renvoyer la proposition à la commission des lois constitutionnelles, malgré le vote de l'Assemblée nationale qui a repoussé ce renvoi dans la séance du 15 juin dernier.

M. Fourcaud dit, au contraire, qu'il y a eu chose jugée le 16 juin par la Chambre, et que la commission d'initiative parlementaire ne peut pas revenir sur cette décision.

M. le général Loysel trouve la proposition inconstitutionnelle; il croit que la commission des Trente ne doit en être saisie à aucun prix.

M. Pagès Duport expose que la proposition, dans les termes où elle est conçue, paraît inconstitutionnelle, d'abord parce qu'elle ne vise pas les sept ans fixés pour la durée des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, ensuite parce qu'elle substitue un titre à un autre titre sans avoir précisé le respect du septennat du maréchal. Ce n'est cependant pas là une raison pour refuser le renvoi à la commission des lois constitutionnelles.

Non-seulement la proposition peut recevoir les modifications qui seraient évidemment indispensables; mais le pays et l'Europe ne comprendraient pas que la commission des lois constitutionnelles ne fût pas saisie de la question monarchique, alors qu'elle examine diverses propositions ayant un caractère républicain.

Le renvoi ne préjugerait rien. Les souvenirs de la monarchie sont trop glorieux pour qu'on oppose un ostracisme absolu, une sorte de dédain à une proposition qui rappelle les grandeurs de notre passé.

Au fond, et personnellement, l'orateur est partisan du septennat du maréchal, qui est le seul pouvoir légal, et il le défendra; mais il lui paraît inadmissible de refuser le débat à la proposition de M. de La Rocheffoucauld-Bisaccia. Quand l'Assemblée n'a pas accueilli la demande de renvoi de la proposition à la commission des lois constitutionnelles et qu'elle a saisi la commission d'initiative parlementaire, cette même Assemblée ne peut pas avoir songé à restreindre le droit de cette dernière commission; elle a voulu plutôt soumettre la proposition à un premier degré d'information avant de se prononcer définitivement sur le renvoi.

M. le général Robert soutient que l'article 75 du règlement paraît donner raison à l'opinion que

M. Pagès Duport et lui défendent.

Cet article 75 est ainsi conçu :
« Dans les dix jours, la commission spéciale (d'initiative) présente un rapport sommaire de chacune des propositions renvoyées à son examen. Ce rapport conclut au rejet pur et simple ou à la prise en considération de la proposition. »

Néanmoins, lorsqu'elle aura reconnu qu'une proposition rentre dans les travaux d'une commission déjà chargée de l'examen d'une autre proposition ou d'un autre projet de loi, elle pourra, sur rapport verbal à l'Assemblée en demandant purement et simplement le renvoi à cette commission.

M. de Marcère ne reconnaît d'autre droit à la commission d'initiative parlementaire que celui de prendre ou de ne pas prendre une proposition en considération.

M. le président Dagueneu est d'avis qu'il faut retenir la proposition et procéder à son examen. En présence du vote formel de la Chambre, on ne doit pas, selon lui, rejeter sur d'autres la responsabilité d'une résolution.

M. Buisson (de l'Aude), croit qu'il est convenable d'entendre les auteurs de la proposition afin de se prononcer en connaissance de cause. La commission a besoin de savoir si les auteurs de la proposition réservent les sept ans du maréchal de Mac-Mahon, car, dans le cas contraire, elle devrait être écartée comme inconstitutionnelle.

M. Félix Dupin demande s'il se trouve un seul membre, au sein de la commission d'initiative parlementaire, qui veuille éconduire la monarchie sans avoir entendu ses défenseurs. La monarchie est, en principe, assez haut placée pour qu'on l'admette à une discussion comme on le fait au sujet de la république. Il y a là, dit l'orateur, une question de convenance nationale.

M. Pagès Duport insiste sur le droit de la commission d'initiative de conclure au renvoi à la commission des lois constitutionnelles, déjà saisie des propositions Casimir Périer, Lambert de Sainte-Croix et Wallon. En réponse à M. de Marcère, il cite le texte de l'article 75 du règlement, qui autorise la commission d'initiative à substituer à la prise ou à la non-prise en considération un simple rapport verbal indiquant que la proposition « rentre dans les travaux d'une autre commission. »

M. Botticau est préoccupé du point de savoir si l'Assemblée ne croirait pas se déjuger en accueillant un rapport verbal qui conclurait au renvoi à la commission constitutionnelle.

Après diverses observations présentées par MM. Jouin et Lepetit, M. le président Dagueneu met aux voix la demande de MM. le général Robert et Pagès Duport : 6 voix se prononcent en faveur du renvoi et 8 contre; plusieurs membres s'abstiennent.

La discussion s'engage alors sur le fond.

M. le général Robert appuie la prise en considération. Il croit que la proposition peut recevoir des modifications qui lui enlèveraient le caractère d'inconstitutionnalité.

A ses yeux il n'existe pas une sensible différence entre la république et la monarchie constitutionnelle: l'une veut un pouvoir exécutif avec hérédité, et l'autre un pouvoir exécutif sans hérédité. M. le général Robert retrace les grandeurs de la monarchie et ajoute qu'il faut la saluer avec respect. Suivant lui, il serait injuste de ne pas prendre en considération la proposition.

M. Fourcaud trouve dans la proposition une contradiction avec les lois précédemment votées par l'Assemblée, notamment avec la loi du 20 novembre. Il considérerait la prise en considération comme une sorte d'abrogation de ces lois, dont il réclame au contraire le maintien et le développement rationnel.

M. Jouin soutient qu'il n'est pas permis de mettre en question ce qui existe.

M. Lebraly demande que les auteurs de la proposition soient invités à se rendre au sein de la commission afin de développer leurs motifs.

Cette motion est adoptée, et la prochaine séance est fixée à mardi.

Revue des Journaux

Gazette de France.

Les radicaux ne demandent la parole que pour avoir l'occasion de proclamer la grandeur d'âme, l'élevation d'esprit des hommes des centres qui se rallient à la République.

Nous ne parlons pas de M. Thiers: celui-là est passé dieu. M. Gambetta, dans un discours prononcé récemment à un banquet, lui a conféré la dignité la plus élevée d'un républicain; il est décrété :

« Premier citoyen de la France. »

De plus, M. Gambetta a ajouté que le « parti » républicain croyait à la clairvoyance de M. Thiers; de cet homme qui ne s'était jamais trompé, — je ne dis pas dans les questions de gouvernement, — mais dans les prévisions politiques.

Puisque les prévisions politiques de M. Thiers n'ont jamais été en défaut, rappelons celle qu'il a formulée à propos de la république en France: « Elle finit toujours par tomber dans le sang ou dans l'imbécillité. »

Nous trouvons dans le National l'affirmation suivante, signée Emile Deschanel :

« Tout le monde doit enfin reconnaître ce qui est l'évidence même: que la République n'est pas un parti, mais un terrain commun et neutre où peuvent se réunir tous les partis. »

Cet « enfin » dans l'espèce est admirable! L'excellent M. Deschanel veut dire par là que les divers essais auxquels on s'est livré chez nous ont démontré l'excellence de la république au point de vue de l'entente cordiale de tous les partis.

C'est pousser l'illusion un peu loin. L'installation au pouvoir des républicains a toujours été en France le signal des conflits les plus violents, les plus épouvantables, — les plus odieusement ridicules en même temps.

La république n'a jamais été chez nous qu'un sanglant carnaval, qu'une saturnale abominable, où toutes les plus mauvaises passions déchaînées se combattaient entre elles sur le corps du pays expirant.

M. Deschanel assure que la République n'est pas un parti. En un sens, il a raison. C'est un ramassis de partis plus séparés les uns des autres que chacun d'eux ne l'est du parti monarchique.

Il sait aussi bien que nous ce qui s'est passé sous la « grande révolution » et comme les « géants » de 93 se sont entredévotés comme les géants de la légende asiatique.

Il a été témoin des journées de juin, où des républicains s'armaient contre la république

au nom de la république.

Il a entendu les coups de fusil, tirés contre l'Hôtel-de-Ville où trônait M. Jules Simon, par les partisans de Delescluze et de Blanqui, pendant que les bombes prussiennes éclataient à quelques pas de là...

Il n'ignore pas que Rossel avait commandé des pelotons d'exécution à l'intention de quelques-uns de ses collègues de la commune, au moment où il est tombé.

Et il n'a pas oublié que les hommes du 18 mars allaient s'entrégorger, au nom des principes républicains, quand l'armée du gouvernement républicain de Versailles est intervenue.

Sans doute il se fait illusion sur ce qui se passe aujourd'hui. Sans doute, lui qui fait un appel sincère aux républicains « honnêtes et modérés, » il s'imagine que les radicaux qui leur font aussi appel sont de bonne foi comme lui.

En ce cas, il est bien le plus illusionné des hommes!

**Patrie.**

Tous les radicaux font un gracieux et touchant accueil à M. le comte de Montalivet et à sa lettre. On module ses louanges sur tous les tons, on lui jette des fleurs, beaucoup de fleurs, tant de fleurs qu'un homme plus avisé, se trouvant au milieu de cette avalanche, s'écrierait sans doute comme le divin et divin Calchas : « Trop, oh ! trop de fleurs ! Dans ce concert d'éloges et dans cette offre de bouquets à Chloris politiques, la République française et le Siècle se font surtout remarquer par l'éclat de leur voix et l'ardeur de leur démarche.

Nous voyons avec plaisir tout ce zèle et tout cet empressement venant des parages montagnards, car rien ne nous semble plus propre à mettre les membres intelligents du centre droit en garde contre un conseil, contre une politique qui reçoit un si compromettant patronage d'autant plus compromettant qu'il est plus vif et plus tumultueux. Nul, parmi les vrais conservateurs, ne songera à suivre des avis que le Siècle et la République française, organes de la démagogie, trouvent si excellents, et qui, par conséquent, doivent être si funestes à l'ordre, à la société, à tous les principes sacrés qu'a toujours défendus la majorité de l'Assemblée nationale.

Mais ce qu'il y a de plus notable et à la fois de plus curieux et de plus réjouissant pour un philosophe dans ces articles du Siècle et de la République française, auxquels nous faisons allusion, ce n'est pas cet éloge banal, et, en somme assez naturel accordé par des républicains à un ancien monarchiste qui, au déclin de la vie, se prend de passion subite sur ceux qu'il a toujours détestés et combattus, et auxquels il apporte un concours qui les fait pâmer d'aise. Non ce qu'il faut noter surtout dans les pages publiées par les deux feuilles radicales, c'est l'engouement subit dont celles-ci se sentent prises pour la bourgeoisie française, ce sont les avances qu'elles lui font, c'est l'élan très-habile et à la fois très-audacieux — quand on se rappelle l'histoire — par lequel elle se sentent subitement emportées vers cette classe de la nation.

La bourgeoisie ne sera pas assez sotte pour se laisser prendre à un piège si visible, à une glu si grossièrement préparée. Comment, elle, cette classe si « intelligente, » comme disent les radicaux du 26 juin 1874, elle irait se laisser amadouer par les paroles de ses ennemis les plus violents et les plus déclarés ! Elle accepterait leurs louanges et se laisserait enivrer par tout cet encens brûlé tout à coup dans des cassolettes en rouz radical. Que nenni ! Elle n'est point encore si sotte et si amoureuse d'éloges que le croient ces messieurs. Elle sait bien ce qui l'attend si elle les écoute ; elle sait bien quel fromage convoitent les renards du radicalisme ; elle sait bien dans quelle caverne et quel coupe-gorge elle serait précipitée si elle suivait ces voix, qui essaient de se faire si douces, si suaves et si calines. Ah ! vraiment, le réveil serait admirable, et aux chants pleins d'éloges succéderait bien promptement le « Fusillez-moi ces gens-là, » de la démagogie ayant jeté son masque. Non ! messieurs de la montagne, on ne nous prend plus à ce jeu-là. La bourgeoisie que vous avez trompée et pillée en février et massacrée en juin 1848, que vous avez trouvée bonne seulement pour se battre et être battue par vous en 1870, dont vous avez fusillé les représentants et les prêtres, saccagé les appartements et brûlé les maisons en avril et mai 1871, cette bourgeoisie vous connaît trop aujourd'hui pour se fier à vous, malgré vos airs aimables de sainte Nitouche et de vos mines de repenties.

**Liberté.**

Le public, le bon public, celui à qui l'abbé de Saint-Pierre dédiait son *Projet de paix perpétuelle*, a appris tout récemment que la Prusse, pleurant sur ses victimes comme le crocodile, demandait, d'accord avec la Russie, la réunion à Bruxelles d'un Congrès international chargé de codifier, « entre peuples civilisés, » les lois de la guerre.

En voyant la Prusse à la tête d'une pareille entreprise, nous nous arrêtons net en flairant un piège. S'il s'agissait simplement de rédiger en articles de loi les berquinades innocentes du bon Grotius et de l'excellent Puffendorf, nous n'aurions rien à objecter ; mais en voyant ceux qui ont proclamé que la « force prime le droit » prendre l'initiative d'une pareille entreprise, nous avons entrevu le but où ils tendent : « enchaîner les petits, les mettre » dans l'impossibilité de nuire et laisser toute latitude aux grands. »

Le congrès de Bruxelles se propose de régler le sort des prisonniers pendant la guerre ; il s'occupe de tout : des contributions à prélever, des villes à bombarder, des espions à fusiller, etc., etc. En admettant que notre Gouvernement consente à envoyer un délégué militaire à ce Congrès ; en supposant qu'on parvienne à s'entendre nous demandons à savoir comment sera composé le tribunal chargé de surveiller les armées belligérentes et comment s'y prendront la Russie, l'Autriche et les autres puissances neutres pour imposer aux armées envahissantes de la Prusse le respect des droits de l'humanité.

Pendant le siège de Paris, les principaux membres du corps diplomatique, notamment le ministre des Etats-Unis, « invoquant le principe du droit des gens », demandèrent aux autorités militaires prussiennes que des mesures fussent prises afin de permettre aux nationaux des signataires de se mettre à l'abri eux et leurs propriétés. M. de Bismarck répondit fièrement, dans une dépêche que nous avons sous les yeux, que les principes du droit national ne justifiaient en rien les réclamations du corps diplomatique. A l'appui de son dire M. de Bismarck crut devoir citer le passage suivant de Vattel :

« Détruire une ville par les bombes et les boulets rouges est une extrémité à laquelle on ne se porte pas sans de grandes raisons. Mais elle est autorisée cependant par les lois de la guerre l'orsqu'on n'est pas en état de réduire autrement une place importante de laquelle peut dépendre le succès de la guerre ou qui sert à nous porter des coups dangereux ! »

Telle était la réponse du ministre qui patronne en ce moment le Congrès de Bruxelles !

Ce Vattel, que M. de Bismarck cite si volontiers, homme sans principes, courtisan caustique et protestant, après avoir copié servilement Grotius, s'est avisé d'ériger en axiome qu'en état de guerre tout est permis, en vertu de la loi de nécessité qui domine toutes choses.

Nous avons lu Vattel avec plus d'attention peut-être que M. de Bismarck, et nous y avons trouvé ce qui suit :

« Les femmes, les enfants, les vieillards, les » infirmes, sont au nombre des ennemis, et » on est en droit de les arrêter, de les faire » prisonniers. »

Et plus loin :

« Est-il permis de punir de mort un commandant de place ? Vattel, après avoir cité Gravius, qui s'indigne à cette pensée, se prononce toutefois pour l'application de la peine de mort « dans les occasions où la défense de » ce commandant de place est manifestement » inutile : c'est alors opiniâtreté et non fermeté ou valeur. »

C'est sous les auspices de Vattel et de M. de Bismarck que va s'ouvrir le Congrès de Bruxelles !

Nous espérons que la France imitera la réserve de l'Angleterre, et qu'elle laissera la Prusse et la Russie donner des leçons de modération et d'humanité au reste de l'Europe.

En pareille matière, nous ne voulons d'autre tribunal que celui de l'opinion publique, tribunal devant lequel nul n'est dispensé de comparaître.

Quant aux lois de la guerre qu'il s'agit de codifier, elles ont pour limites extrêmes la sûreté de l'Etat et les droits de l'humanité ; quel que soit le vague de cette définition, elle nous suffit.

**Informations**

Des perquisitions, en vertu de mandats signés de M. Delahaye, juge d'instruction, ont été faites chez plusieurs personnes appartenant au parti bonapartiste. Ces perquisitions, qui ont amené la saisie de papiers importants, se rattachent à l'affaire des Comités de l'Appel au Peuple.

Aucune arrestation n'a été opérée.

Le *Soir* publie les renseignements suivants :

Des perquisitions ont eu lieu vendredi chez MM. : Le colonel Pietri ; Bauny, administrateur de l'Ordre ; Moureau ; Mansard, directeur de la *Correspondance Mansard* et syndic de la presse conservatrice de province.

Six commissaires de police, accompagnés chacun de cinq agents, se sont présentés chez chacun de ces messieurs ; ils se sont emparés d'une foule de papiers, notes et correspondances qu'on a transmis au juge d'instruction.

Après avoir fouillé les papiers de M. Bauny, on a conduit l'administrateur de l'Ordre aux bureaux qu'il occupe en cette qualité au journal.

Il a fait ce trajet assez long en compagnie du commissaire de police et des cinq agents. On n'a du reste trouvé dans son cabinet que fort peu de choses : quelques portraits du prince impérial, une épingle de cravate représentant un aigle, des boutons de manchettes, un numéro du journal le *Pays*, les livres de caisse, mais de la circulaire dénoncée par l'honorable M. Girerd aucune apparence...

Les recherches ont été fort courtes chez les autres personnes, excepté, toutefois, chez M. Mansard, où l'on est resté de sept heures du matin à une heure. Il y avait contre lui, d'ailleurs, deux mandats de perquisition, l'un signé Delahaye, et relatif à la fameuse circulaire de l'élection de M. de Bourgoing ; l'autre, signé Merlin, avait trait à la publication sans cautionnement d'une feuille politique quotidienne.

D'après la *Liberté*, des perquisitions ont également eu lieu chez MM. Jules Amigues, rédacteur de l'Ordre ; Lebrun de Rabot, officier supérieur en retraite, et Morange, éditeur des dernières brochures bonapartistes.

Des perquisitions ont encore été faites chez M. de Saint-Chéron, directeur d'une correspondance légitimiste.

M. Buffet, ainsi que les autres membres du bureau de l'Assemblée nationale : MM. Benoist-d'Azy, Martel, de Chabaud-Latour, Voisin, Cazenove de Pradines, Bliu de Bourdon, de Ségur, etc., ont diné jeudi à la Présidence. Dans une pareille réunion, il était difficile que la conversation ne devint pas politique, et c'est ce qui est arrivé en effet.

A diverses reprises, le maréchal de MacMahon, directement interrogé, se serait prononcé d'une façon très énergique sur l'urgence et la nécessité d'arriver à une solution : il s'est déclaré fatigué de toutes ces lenteurs, de tous ces attermoissements. »

La première chambre du tribunal civil par l'ordre de M. Aubépin, son président, vient de rendre son jugement dans l'affaire du Domaine contre le peintre Courbet, au sujet de la destruction de la colonne Vendôme.

Le tribunal a dit qu'en droit la question avait été souverainement jugée par le conseil de guerre, qui avait condamné Courbet ; qu'en fait, le dommage causé était établi par tous les documents.

En vertu de l'article 55 du code pénal, qui dispose de tous les individus condamnés pour un même crime ou pour un même délit, seront tenus solidairement des amendes, des restitutions, des dommages intérêts, Courbet a été condamné à payer aux domaines des dommages-intérêts à régler par état, c'est-à-dire sur pièces justificatives des dépenses faites pour réparer le mal causé par lui.

Le tribunal a validé les oppositions faites entre les mains des détenteurs de fonds ou de valeurs appartenant à Courbet. Quant à des oppositions irrégulières qui avaient été faites dans l'intérêt des Domaines, ceux-ci en supporteront les frais.

Tous les autres frais regarderont Courbet.

Les journaux radicaux soutiennent que les députés de l'extrême droite sont résolus à demander la dissolution, si la proposition de M. le duc de La Rochefoucauld est repoussée. Quelque fâcheux que soit le langage de certains journaux de l'extrême droite et quelque crédit qu'ils donnent aux espérances des radicaux, on se refuse à croire que l'extrême

droite se porte à une politique d'aventure dont la monarchie ne saurait profiter, puisque le pays en souffrirait.

**Chronique locale**

et méridionale.

La Commission nommée par M. le Préfet du Lot pour aviser aux moyens de secourir les victimes de l'orage du 21 juin 1874, s'est réunie à la préfecture, le lundi 29 juin, sous la présidence de Mgr Grimardias, évêque de Cahors. Dans une chaleureuse allocution, Sa Grandeur a rappelé la gravité du désastre, a fait appel au dévouement des membres de la Commission, et a manifesté l'espérance que la quête opérée, suivant ses instructions, dans les églises du diocèse, produirait de féconds résultats.

M. le Préfet a fait connaître les mesures qu'il avait prises, dès le premier jour, pour atténuer les effets du mal et a donné lecture du rapport suivant :

Monseigneur, Messieurs,

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance du désastre qui a atteint une partie notable du département du Lot. Les chiffres seront plus éloquents que tout ce que je pourrais vous dire.

Le relevé approximatif dépasse 6 millions. Vous avez bien voulu vous associer à l'œuvre de l'organisation des secours en faveur des victimes du fléau ; je sais que je suis allé au devant de vos désirs, en priant notre vénérable Prêlat d'accepter la présidence de votre Commission.

Je vais avoir l'honneur de vous exposer par quels moyens j'espère pouvoir atténuer, autant que possible, les infortunes que nous avons à secourir.

Je crois que les mesures à prendre sont de deux natures :

Les premières consistent à recueillir les dons ou souscriptions, et à les répartir de la manière la plus utile.

Les secondes, consistent dans la création de travaux qui donneront aux victimes le pain nécessaire sous la forme la plus honorable pour elles.

Je suivrai cet ordre dans mon exposition : Dons, souscriptions et secours. — Concentration des ressources. — Distribution.

Cette partie de l'œuvre qui vous concerne particulièrement, consiste à recueillir les ressources et à les distribuer. — A la première nouvelle du désastre, Monseigneur l'Evêque de Cahors a pris l'initiative des mesures charitables en ordonnant une quête dans toutes les Eglises du diocèse.

J'ai obéi à la même pensée en priant Messieurs les maires d'organiser une souscription à domicile dans les communes épargnées par l'orage. — J'espère que ce double appel sera entendu, et que nous ne tarderons pas à avoir des ressources à distribuer.

J'ai fait également appel au Gouvernement pour obtenir des secours.

Notre compatriote M. Octave Depeyre, député, a bien voulu intervenir avec l'empressement qui vient du cœur. A peine avait-il reçu ma dépêche qu'il m'informait du succès de ses démarches. Il a obtenu du Gouvernement un premier secours de 5,000 fr., qui ne sera certainement pas le dernier, ainsi que vous pourrez vous en convaincre par la dépêche de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, que je place sous vos yeux.

M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce ne possède pas dans son Département, des fonds pouvant être distribués par les bureaux de bienfaisance, mais il peut venir au secours des victimes du sinistre en accordant jusqu'à 5 pour cent de la perte éprouvée.

Voici le texte du télégramme que j'ai reçu de M. le Ministre de l'Agriculture :

Agriculture et Commerce,

« A Préfet du Lot,

« J'apprends avec sentiment de douleur et sympathie, les désastres causés dans votre Département par la tempête de grêle du 21 juin. « Donnez des ordres pour que les instructions réglementaires soient faites d'urgence. — J'allouerai ensuite aux sinistres reconnus nécessaires et non assurés une indemnité de cinq pour cent des pertes. « Donnez assurance aux victimes que rien ne sera négligé pour les secours. « Dites le regret que j'éprouve de ne pouvoir mettre immédiatement un crédit à votre disposition. Ce crédit ne peut être employé qu'après instructions. »

Nous avons donc déjà une somme de cinq mille francs à distribuer. D'autres ressources ne tarderont pas à arriver.

Nous avons à examiner de quelle manière nous devons procéder pour assurer à cette distribution la plus grande impartialité.

J'ai fait dresser à cet effet un tableau qui indique commune par commune : 1° le chiffre approximatif des pertes ; — 2° l'importance de la population ; — le chiffre des ressources de la petite vi-

cinquante disponibles à la fin de l'exercice 1873, qui seront employées à ouvrir des ateliers de travaux. Ces éléments tous sont nécessaires pour vous éclairer sur le chiffre des attributions.

Nous ne nous occuperons que des communes de l'arrondissement de Cahors, et nous laisserons à la Commission instituée à Gourdon, le soin de fixer les secours de l'arrondissement.

Il sera nécessaire de concentrer tous les fonds recueillis dans une caisse unique. M. le Payeur général a bien voulu nous offrir son concours à cet effet, et je l'en remercie.

Je vous propose en outre de choisir parmi vous une sous-commission pour recueillir les souscriptions du chef-lieu du département.

La même mesure sera prise dans les chefs-lieux d'arrondissement.

La distribution des secours dans les communes atteintes se fera très-régulièrement, lorsque les communes posséderont un bureau de bienfaisance. Pour celles qui n'en ont pas, je vous propose de décider qu'une commission charitable sera nommée, et qu'elle sera composée du maire, du curé, de l'adjoint et de deux conseillers municipaux.

Cette division du travail de distribution me paraît indispensable pour assurer une équitable répartition. En vous proposant cette manière de procéder, j'ai été dominé par cette pensée que le meilleur moyen de soulager, était de centraliser les ressources et de décentraliser leur distribution.

Création de travaux.

Indépendamment des ressources que je viens d'énumérer, et dont la répartition vous est réservée, je dois mentionner différentes mesures qui contribueront puissamment à atténuer les effets du sinistre.

La première de ces mesures est le dégrèvement de l'impôt qui aura lieu après la constatation des pertes éprouvées.

Les experts sont nommés. Messieurs les contrôleurs ont été invités à participer, en ce qui les concerne, à cet important et urgent travail.

Les renseignements que je reçois de différents côtés m'apprennent que, loin de se laisser abattre, les victimes du fléau se sont mises résolument à l'œuvre. De tous les côtés on laboure et on confie à la terre des semences pour une nouvelle récolte.

Je compte beaucoup sur l'ouverture d'ateliers pour la grande et la petite vicinalité.

Pour la première c'est au Conseil général qu'il appartiendra d'accorder les ressources nécessaires.

Pour la seconde, les Conseils municipaux ont le droit d'y consacrer les ressources dont ils disposent.

Je me suis fait rendre un compte exact par les percepteurs des ressources disponibles : elles s'élèveront à un chiffre assez important pour permettre l'ouverture de nombreux ateliers.

Pour tout ce qui est relatif à cette question, je compte sur l'activité et le dévouement de M. l'ingénieur en chef.

Telles sont, messieurs, les mesures dont j'ai cru devoir prendre l'initiative. Si vous en avez quelques-unes à conseiller, je vous prierais de vouloir bien les soumettre à la commission.

Je ne veux pas terminer ce rapide exposé, sans vous remercier du concours que vous voulez bien me donner dans cette circonstance.

La commission a approuvé unanimement les mesures dues à l'initiative de M. le préfet et, après une discussion à laquelle divers de ses membres ont pris part, elle a adopté les résolutions suivantes :

1° Les dons en argent et en nature seront centralisés à Cahors, et répartis entre les trois arrondissements de Cahors, Gourdon et Figeac en proportion du chiffre des pertes constatées dans chaque arrondissement par les contrôleurs des contributions directes ;

2° La répartition dans chaque commune sera confiée aux membres des bureaux de bienfaisance ou à une commission composée du maire, du curé, de l'adjoint et de deux conseillers municipaux dans les communes où il n'existe pas de bureau de bienfaisance ;

3° Cette répartition aura lieu dès que les dons en argent et en nature auront une importance suffisante.

La commission a ensuite émis le vœu que les conseils municipaux du département fussent convoqués et invités, à participer à la souscription par le vote d'une somme d'argent. Elle s'est enfin ajournée à huitaine dans le but de se rendre un compte plus exact des pertes éprouvées et afin d'avoir des secours plus importants à distribuer.

Nous sommes informé que M. le Maire de Cahors organise une souscription en faveur des victimes de l'orage du 21 juin, et nous espérons que tous les maires du département s'empres- sront de suivre ce bon exemple.

On nous écrit de Lagnière :

La journée du 21 a été ruineuse pour notre

contrée : blé et vin tout a été emporté par l'orage. On évalue les pertes dans les hameaux de Lalbatus, de Gaillard, de Landrech, de Laporle, de Mallabrant à plus de 40,000 fr.

Les communes de Lacapelle et de Touzac ont perdu la moitié de leur récolte.

A Montcabrier, deux enfants, conduisant un cheval chargé d'un hectolitre de farine, ont été abimés par la grêle; l'animal effaré par l'orage, tombe et se noie dans le ruisseau qui longe la plaine de Saint-Martin.

Mauroux, Viré, Duravel, Frayssinet-le-Gélat ont presque tout perdu.

Jamais un pareil désastre ne s'était vu ici.

Dimanche dernier, le collège des Petits-Carmes était en fête : c'était la solennité des Premières communions. Mgr Grimardias, toujours si dévoué à la jeunesse, avait bien voulu présider lui-même cette touchante cérémonie. Reçue par tout le personnel à l'entrée de l'Etablissement, Sa Grandeur fut conduite à l'Eglise, précédée des élèves sur deux rangs, aux brillants accords de la Fanfare des Carmes.

Naturellement, les parents et les amis s'étaient rendus d'avance dans le saint lieu, nombreux, recueillis, s'inclinant sous les bénédictions du Pontife, heureux de sa présence qui donnait à cette fête tout son éclat. A l'expression émue de leurs visages, à ces regards de mères ardemment fixés sur leurs enfants, il est facile de reconnaître l'unanime sentiment des cœurs. Cette jeunesse, c'est le printemps de la vie, c'est la fleur de l'espérance. On lui sourit; on fait tout bas le vœu d'Hector pour son fils Astyanax; on retrouve, par le souvenir, la fraîcheur des premières années; on se sent meilleur et plus content!

Aux harmonies de l'orgue, habilement tenu par M. Langlane, succèdent les cantiques anciens, aimés de nos pères, modulations simples qui relèvent admirablement la sérène exposition des croyances eucharistiques. L'Eglise tolère ce pieux usage, elle permet cette dérogation à sa langue liturgique, en vue de favoriser, dans l'idiotisme national, les élans de la ferveur.

Le moment de l'Action est arrivé. M. le chanoine Soulié prend la parole. D'un ton simple, familier, mais pénétrant, il rappelle à son jeune auditoire la belle doctrine de saint Paul, sur la présence réelle de J.-C. dans le Sacrement. Dans son cœur et dans sa foi, il trouve des accents qui vont droit à l'âme pour l'émouvoir et l'échauffer. Aussi, sous l'influence de cette parole chaleureuse, rien de plus édifiant que la communion qui suit : les aînés du Collège accompagnaient leurs plus jeunes condisciples, et beaucoup de parents voulurent partager à la Table sainte le bonheur de leurs enfants.

Après la messe, Mgr l'Evêque administra le Sacrement de Confirmation. Le secret désir de tous était d'entendre sa voix : l'attente générale fut satisfaite. Parlant des dons du Saint-Esprit, avec quelle autorité il insista sur le don de force, si particulièrement nécessaire dans les temps troublés que nous traversons! « Vous voilà armés pour les combats de la vie, » dit-il à ces chers enfants, soyez fermes, soyez forts, et montrez-vous, dans la vie publique, ce que vous êtes dans ce religieux asile, de courageux serviteurs du devoir, de fidèles défenseurs de la vérité! Montrez-vous dignes de Dieu, dignes de vos familles et de cette Maison, en sachant affirmer toujours ces croyances qui sont aujourd'hui le principe de vos joies et qui plus tard seront votre soutien! »

Un touchant épisode termine cette première partie de la solennité. Un élève tombé malade la veille n'avait pu, hélas! se rendre à l'Eglise pour y faire sa première communion. Ce bonheur, il l'avait eu, le matin, dans sa chambre, entouré de ses condisciples et de ses parents. Mgr, avec une exquise bonté, voulut s'y transporter pour le bénir et lui donner la Confirmation.

A l'office du soir eut lieu, selon l'usage traditionnel, la rénovation des Promesses du Baptême. M. le chanoine Soulié monte en chaire. Sa parole est vibrante et sympathique : elle demande à cette jeunesse de conserver à jamais la mémoire de si douces émotions. Tenir ses engagements, engagements personnels, librement contractés, quoi de plus noble, mais aussi, dans cette circonstance, quoi de plus nécessaire et de plus facile! Telle fut la pensée dominante de cette remarquable exhortation. On y retrouve le zèle, l'ardente conviction, la claire vue des besoins et des dangers de l'adolescence, qualités qui distinguent l'éminent théologal de saint Etienne. Tout l'éloge qu'il en faut faire, c'est de dire que l'impression a été profonde et qu'elle promet d'être durable.

A l'issue des Vêpres, professeurs et élèves se sont mis en marche pour aller offrir à Mgr l'Evêque, avec leurs hommages de reconnaissance, les vœux les plus sincères et les mieux sentis, à l'occasion de la saint Pierre, patron de Sa Grandeur. La Fanfare lança dans les airs ses notes les plus joyeuses, avec une précision et un brio qui font honneur à l'intelligente direction de ses maîtres. Au compliment récité par l'un des jeunes communiant, Mgr répondit avec sa bonne grâce habituelle. A ses propres félicitations sur l'esprit et la tenue des élèves, il joignit quelques conseils pleins d'à-propos qu'il couronna par la concession d'un grand congé.

Ainsi finit cette intéressante journée dont le récit ne peut être agréable à bien des familles du Lot. Affermir et développer le sentiment religieux, c'est travailler sûrement à ce relèvement moral si nécessaire pour replacer la France à son rang d'honneur, pour lui restituer sa première influence. C'est en même temps pour le Collège des Carmes, une de ces dates dont on aime à dire avec le poète :

.... Et hoc olim meminisse juvabit.

M. Duclaux, professeur de physique à la Faculté de Lyon, a reçu de l'Académie des sciences la mission de poursuivre dans le Midi de la France, ses études sur le *phyloxera*.

Théâtre de Cahors.

Mlle AGAR.

La soirée de samedi a attiré beaucoup de monde au théâtre. La représentation donnée par Mlle Agar et les artistes qui l'accompagnaient a été une de ces fêtes littéraires auxquelles nous sommes trop rarement conviés à Cahors. Elle a prouvé que le goût du beau n'était pas complètement perdu dans ce pays, et que l'art véritable y comptait de nombreux et enthousiastes adeptes. Et cependant le spectacle annoncé n'était pas fait pour attirer la foule. Ce n'était pas une pièce à grand orchestre, un drame à sensation qu'on offrait au public, c'était une tragédie, et une tragédie du théâtre classique, une de ces tragédies que l'on apprend sur les bancs du collège et pour lesquelles, si nous en croyons quelques personnes que nous avons entendues, on ne saurait avoir qu'une estime indifférente. Nous irons même plus loin, de toutes les tragédies c'est celle qui produit peut-être le moins d'effet au théâtre. Comme on l'a souvent répété, c'est la *pièce des connaisseurs*, très attrayante à lire, mais moins attrayante à voir.

Cependant, Mlle Agar a su nous attirer et nous retenir. Elle nous a fait comprendre la pensée de Racine, elle a dignement réalisé ce type de criminelle ambition créé par le génie du poète.

Depuis l'immortelle Rachel, notre scène n'avait pas vu de tragédienne aussi inspirée. Mlle Agar rend aux lettres et à l'art dramatique un service signalé en parcourant ainsi la province pour lui faire connaître et comprendre les chefs-d'œuvre de nos grands écrivains. C'est une protestation contre ces bouffonneries ineptes, ces immorales exhibitions qu'on applaudit malheureusement sur la plupart de nos théâtres.

Nous ne recommencerons pas ici l'éloge de l'éminente tragédienne, nous ne vanterons pas la puissance de son jeu et la pureté de sa diction; nous devons dire cependant qu'elle a admirablement interprété le IV<sup>e</sup> acte de *Britannicus*. Tour à tour honteuse, indignée, menaçante, faisant passer dans sa voix et dans ses gestes toutes les notes et tous les sentiments de l'âme, elle a accablé Néron du poids de ses bienfaits et de son mépris. Et en entendant ces grandes idées rendues en si beaux vers et par une telle actrice, on ne pouvait s'empêcher d'être ému et d'applaudir.

A la chute du rideau, Mlle Agar a été chaleureusement rappelée. Il en a été de même après le songe d'Althalie. Elle a rendu avec autant de vérité que de puissance les vagues terreurs de cette reine qui s'inquiète d'un songe, qui, maîtresse des destinées d'un grand peuple, redoute les menaces d'un faible enfant.

Elle a été bien secondée par les artistes qui l'accompagnaient.

Dans le rôle de Lucile du *Dépôt amoureux* et dans celui de Junie, M<sup>me</sup> Roussel a su toucher l'auditoire et enlever ses bravos.

M. Rebel s'est bien tiré de l'emploi difficile qu'il avait à remplir. Il a joué d'une façon remarquable le rôle de Néron.

Faible dans *Britannicus*, M. Monval a donné à Gros-René sa vraie physionomie et nous a fort amusés dans sa scène avec Marinette. Nous ne saurions passer sous silence M. Gibeau (*Burrhus*) qui s'est fait souvent applaudir malgré un débit parfois trop saccadé et des gestes qui revenaient trop fréquemment; et M<sup>me</sup> Lelli qui s'est montrée parfaite comédienne.

Quant à l'acteur chargé du rôle de Narcisse, nous n'aurions que des compliments à lui faire s'il avait un peu mieux su son rôle.

En somme, excellente soirée, véritable fête pour les délicats. Nous remercions M. Marye de nous avoir procuré ces jouissances exquises et c'est avec bonheur que nous verrons revenir dans notre ville ces interprètes du grand art.

La troupe de M. Désir, continue à distraire fort agréablement le public cadurcien. Diman-

che elle nous a donné le *Bossu*, ce grand drame de cape et d'épée qui attire toujours la foule.

Le parterre était comble. Les premières étaient un peu dégarnies. C'est dommage, car l'œuvre de Paul Féval a été parfaitement rendue.

Tous les artistes ont bien rempli leur rôle; nous signalerons plus particulièrement M. André qui s'est montré un parfait Lagardère, M. Bréhi qui a très bien joué le Régent, M. Tony-Laurent, et M. Désir qui, dans le rôle de Cocardasse, a désopilé la rate de toute l'assistance.

Spectacle du Jeudi, 2 Juillet 1874.

LA VISITE DE NOCES

Comédie-vaudeville en un acte, par Alex. Dumas, fils

MAILLOCHON LA GROSSE CAISSE

Chansonnette comique, par M. Tony-Laurent.

Le Marquis de Papaganos ou

DOIT-ON LE DIRE ?

Comédie-vaudeville en 3 actes, par Duru, grand succès de Fou-Rire du Palais-Royal.

CALENDRIER DU LOT. — Juin.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
28 Diman.	s Léon II.	
29 Lundi.	s P. et s Paul.	Soturac, Grézels, Floirac.
30 Mardi.	Com. s Paul.	Gigouzac, Montcuq, Promilhanes, Gourdon, Gramat
1 Mercre.	O. de s J.-B.	Cahors, Pay-l'Evêque, Rouquayroux, Dégagnac, Vayrac
2 Jeudi.	Visit de s.-v.	Frayssinet-le-Gélat, Payrac.
3 Vend.	s Martial.	Montcléra, Bagnac.
4 Samedi	s Flaurant.	Lauzès, Souceyrac, Souillac.

☉ D. Q. .... le 7, à 1 h. 9 du soir.  
 ☽ N. L. .... le 14, à 6 h. 43 du matin.  
 ☿ P. Q. .... le 21, à 7 h. 52 du soir.  
 ☾ P. L. .... le 29, à 6 h. 39 du soir.

Apogée, le 22. — Périgée, le 10.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Bourse de Paris.

Paris, 30 juin 1874

Rente 3 p. %	59,50
— 4 1/2 p. %	86,60
— 5 p. %	95,65

Dernières nouvelles

Versailles, 29 juin 1874.

La séance de l'Assemblée nationale est marquée par un très beau discours de M. de Fourtou, qui a soutenu, dans les termes les plus énergiques et avec des preuves écrasantes, le projet de loi relatif à la dissolution du conseil général ultra-rouge des Bouches-du-Rhône. Le télégraphe nous apportera le résultat de la discussion. M. de Fourtou prend une place de plus en plus considérable dans l'Assemblée et dans le Pays.

La commission des lois constitutionnelles vient de rejeter par 18 voix contre 6 la proposition de M. Casimir Périer sur la République. Elle a nommé ensuite une commission chargée de préparer un projet nouveau, article par article, qui s'inspirera des propositions Lambert de Sainte-Croix et Wallon. Cette commission se compose de MM. de Ventavon, Daru et Mercier-Lacombe.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Versailles, 29 juin, 6 h. 5, soir.

Discussion du projet de loi sur les élections pour la reconstitution du Conseil général des Bouches-du-Rhône.

M. Tardieu se plaint de la dissolution du Conseil général dont il justifie les intentions et les actes.

Le ministre de l'intérieur répond, que ce conseil était devenu une assemblée politique. On y prononçait des discours demandant l'amnistie et la dissolution. Le ministre rappelle la démission de M. de Kératry, qui n'avait fait que son devoir. Aucun préfet n'a pu vivre en bons termes avec le Conseil général. Le Conseil général annula avec persistance l'élection d'un conseiller conservateur, acte que le ministre de l'intérieur de 1872 déclara extrêmement fâcheux en termes vifs. Le ministre de l'intérieur était M. de Rémusat, chargé par intérim de l'inté-

rieur; ensuite est venue la création d'une inspection illégale, déclarée irrégulière par M. Jules Simon, qui a ordonné au préfet de se pourvoir devant le Conseil d'Etat.

Le conseil a supprimé des secours qui, par une longue tradition, étaient accordés à des établissements d'instruction et de bienfaisance. Telle est la trop longue histoire de ce conseil général. Il était en insurrection permanente contre l'autorité; on essayait de couvrir des coupables, on outrageait le conseil d'Etat, on sacrifiait à la passion politique l'instruction et la charité. Le gouvernement l'a dissous. Il n'a fait que son devoir. (Applaudissements prolongés à droite et au centre).

M. Leroyer dit que le motif pour lequel il y avait de l'hostilité dans les régions supérieures et l'administration contre le conseil général des Bouches-du-Rhône, c'est que ce conseil était républicain. Il croit que des provocations ont été adressées par le préfet au conseil général.

M. Baragnon répond qu'on accuse un fonctionnaire d'un guet-apens à l'égard du conseil général. Cette accusation est absolument fautive. Le sous-secrétaire d'Etat en a la preuve qu'il communique à l'Assemblée; c'est l'attestation formelle d'un témoin éclairé, le général Camon.

M. Bouchet prétend que le témoin s'est trompé. L'Assemblée vote qu'elle passe à la discussion des articles. Sur l'article 1<sup>er</sup>, le ministre de l'intérieur propose de le modifier en ce sens, que les élections du Conseil général des Bouches-du-Rhône auront lieu en même temps que les élections prochaines aux conseils généraux. Le projet primitif portait le 1<sup>er</sup> novembre 1874. Adopté.

L'article 2 propose que la commission départementale actuelle cesse de fonctionner, et sera remplacée par une autre nommée d'après l'article 35 de la loi du 10 août 1871.

M. Bouchet propose le maintien de la commission départementale. Il développe cet amendement; mais au moment d'aller aux voix, il le retire.

L'ensemble du projet est adopté par l'Assemblée par assis et levé.

**Dépêches Télégraphiques**

Service spécial du Journal du Lot.

Paris, 30 juin, 12 h. 10 m.

Les dépêches d'Espagne annoncent un grand succès des carlistes. Non seulement le maréchal Concha a été tué, mais un autre général, beaucoup d'officiers et un grand nombre de soldats de l'armée républicaine. Un télégramme de Madrid avoue 1,500 morts ou blessés républicains au village de Muro.

Les nouvelles carlistes disent 4,000 et constatent la déroute générale des ennemis. L'armée républicaine, ayant perdu ou abandonné toutes ses positions, s'est retirée à Lerin.

Dans la séance d'hier, la Commission des lois constitutionnelles a été appréciée comme indiquant l'intention de la Commission d'organiser purement et simplement le septennat du maréchal de Mac-Mahon. Les opinions sont très divergentes parmi les députés, en dehors de la Commission.

**Bulletin Commercial**

CÉRÉALES.

Montauban, 27 juin.

Blés 1<sup>re</sup> qualité, de 29 fr. 25 à 30 fr. 50.  
Blés mêlés, de 26 fr. 50 à 27 fr. 25.

Carcassonne, 27 juin.

Blé blanc, 1<sup>re</sup> qualité, 31 50 à 32 fr.  
Blé rouge, 1<sup>er</sup> type, 31 à 31 fr. 50.  
Blé rouge, 2<sup>e</sup> type, 29 à 29 fr. 50.

Seigle, suivant mérite, 20 à 21 fr.  
Orge, suivant mérite, 20 à 21 fr.  
Paumelle, suivant mérite, 20 à 21 fr.  
Avoine, suivant mérite, 14 à 15 fr.  
Mais, suivant mérite 19 à 20 fr.  
Farines : minot extra, 65 fr. — Bonnes marques 63 fr., 4 en moins pour les S.S. (la balle de 122 k. en gare).

**FOURRAGES.**

Carcassonne, 27 juin.

Luzerne, 14 à 15 fr. les 100 kil.  
Espace, 13 à 14 fr. les 100 kil.  
Sainfoin, 10 à 12 fr. les 100 kil.  
Paille, 5 à 6 fr. les 100 k.

**VINS.**

Carcassonne, 27 juin.

Vin rouge, 1<sup>er</sup> choix, belle couleur, 22 à 23 fr. l'hectolitre.  
Vin rouge, droit de goût, jolie, 20 à 21 fr. l'hect.  
Vin rouge, bon ordinaire, 18 à 19 fr. l'hectolitre.

Béziers, 27 juin.

20 et 22 fr. pour les aramons.  
22 et 23 fr. pour les montagne, 2<sup>e</sup> choix.  
24 et 25 fr. pour les montagne, 1<sup>er</sup> choix.  
28 et 30 fr. pour les Narbonne, suivant mérite.  
Le tout comptant, sans futaille et pris à la campagne, commissions en sus.

**COCONS.**

Montauban, 27 juin.

1<sup>re</sup> qualité, 4 fr. 50.  
2<sup>e</sup> qualité, 4 fr. 20.  
3<sup>e</sup> qualité, 4 fr.  
Jusqu'à ce jour, inclus : 49,086 kil. 800 grammes.

**BESTIAUX.**

Bordeaux, 26 juin.

Veaux. — Amenés, 538; vendus 511. Prix : 1<sup>re</sup> qualité, 80 à 85 c. le kilog.; 2<sup>e</sup> qualité, 70 à 80 c. le kilog.; 3<sup>e</sup> qualité, 60 » à 70 les 50 kilog.  
Agneaux. — Amenés, 511; vendus, 511, de 10 à 15 fr. la pièce.

Paris (Vilette), 26 juin.

Bœufs amenés : 83. — 1<sup>re</sup> qualité 4 68 le kilog.; 2<sup>e</sup> qualité 1 48; 3<sup>e</sup> qualité 1 30. Prix extrêmes, 1 26, 1 70.  
Vaches amenées : 33. 1<sup>re</sup> qualité, » » »; 2<sup>e</sup> qualité, 1 28; 3<sup>e</sup> qualité, 1 » ». Prix extrêmes, » 96, 1 35.  
Taureaux amenés : 14. — 1<sup>re</sup> qualité » » »; 2<sup>e</sup> qualité, 1 28; 3<sup>e</sup> qualité, 1 05. Prix extrêmes, » 95 1 35.  
Veaux amenés : 1,456. — 1<sup>re</sup> qualité, 1 95; 2<sup>e</sup> qualité, 1 75; 3<sup>e</sup> qualité, 1 40. Prix extrêmes, 1 35 à 2 » ».

**Annonces**

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

**REVALESCIERE**

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castella, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N<sup>o</sup> 49,842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de

constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N<sup>o</sup> 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux et vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N<sup>o</sup> 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N<sup>o</sup> 46,218 : le colonel Watson, de la goutte névralgique et constipation opiniâtre. — N<sup>o</sup> 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N<sup>o</sup> 19,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n<sup>o</sup> 62,913.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863.

La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

Sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine : Incendie dans la forêt de Fontainebleau; la guerre civile en Espagne, souvenirs de la Navarre (neuf sujets); la toilette de l'orang-outang; Salon de 1874 : Jamais bredouille, tableau de M. E. A. Rudaux; portrait de Jules Janin; le chalet de Jules Janin, à Passy; une nuit d'été sur le lac d'Orléans; ouragan à l'île Maurice. — Rébus, problèmes d'échecs.

Dans un mois plus ou moins, les Etudiants, les Lycéens, les Collégiens et les Ecoliers de toute condition et de toute âge vont prendre leur

HEUREUSES VACANCES !!

Quel plus utile cadeau peuvent-ils demander à leurs parents comme

Récompense ou Consolation !!

que la prime gratuite offerte par Paris-Journal à ses abonnés d'un an. Cette prime est une excellente

Montre à remontoir Bréguet

garantie pendant 2 ans, par une des plus grandes maisons de Genève, de Paris et de Besançon.

On l'obtient (en sus du Journal pendant un an) en payant 16 fr. comptant et 16 fr. au commencement des trois trimestres suivants.

Ecrire, 9, rue d'Aboukir, Paris.

**Crédit foncier de France.**

Emission à 440 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n<sup>o</sup> 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations commu-

nales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Tous les modèles de Pianos des Manufactures de PHILIPPE H. HERZ neveu et C<sup>e</sup>, se trouvent dans les salons de J. ROUGET, rue St-Pantaléon, 5, Toulouse.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 82<sup>e</sup> livraison (27 Juin 1874). — TEXTE : Souvenirs d'un poltron, par J. Cartel. — Les Tuileries, par Louis Bepp. — Le Salon (extrait du journal de Jonquel). — L'arbalète, par H. de la Blanchère. — La terre de servitude, par Henry Stanley. — Le lion, par Th. Lally.

DESSINS par Sahib, Benoist, Crafty, Philippoteaux, O. de Penne.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n<sup>o</sup> 79, à Paris.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>e</sup>**

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 72<sup>e</sup> fascicule, PAC à PAR, est en vente.

**Revue Scientifique.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 52 (27 JUIN 1874).

L'astronomie en Amérique. — La psychologie de Herbert Spencer. — Bulletin des Sociétés savantes. Sociétés : chimique de Berlin, de géologie et de biologie de Paris; Académie des sciences de Paris. — Leçons élémentaires d'hygiène, par M. V. Cornil; hygiène scolaire, par M. Briant. — Bulletin des publications nouvelles. — Chronique scientifique. — Tables des matières du tome VI.

**Revue Politique et Littéraire.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 52 (27 JUIN 1874).

La semaine politique. — Les passions dans la théorie de l'évolution, par M. Caro. Le V<sup>e</sup> volume de l'histoire du second empire, de M. Taxile Delord, par M. Eugène Despois. — Le rabbin Mardochée et le commerce marocain à Tombouctou. — Causerie politique : Le centre droit. — Causerie littéraire : Jules Janin. — Notes et impressions, par X\*\*\*.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de Médecine à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois : 42 fr. — Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 fr. — Un an 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Eaux minérales de Miers.

**Hôtel Carbois, à Alvernac**

Par Gramat (Lot).

GARE DE ROCAMADOUR

OMNIBUS A TOUS LES TRAINS

L'efficacité des eaux de Miers, dont la réputation a été longtemps circonscrite, aux départements limitrophes, est aujourd'hui parfaitement établie.

L'hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alvernac, jouit d'une réputation justement méritée.

Enfin à la modicité des prix se joint un avantage inappréciable qui rend peu dispendieux le séjour à Alvernac. Les voyageurs qui logent à l'hôtel Carbois, ont l'avantage d'avoir le médecin inspecteur des eaux dans l'hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. CARBOIS, à Alvernac, par Gramat (Lot).

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



**M<sup>me</sup> LINON**

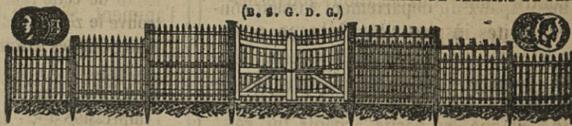
FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Feux d'artifices; Lanternes vénitienne en tous genres.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER



COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE franco. Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrique.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

**PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG**

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.